

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL UNSS DE SEINE-SAINT-DENIS 2020-2024

Fonction	Nom
IA-DASEN et Président du conseil départemental UNSS	M Antoine CHALEIX
IA-IPR EPS Chefs d'établissement	M Jérémie PUAUX M Christian GLOMERON - Lycée Prof P. Le Rolland et E. Delacroix Drancy M Madiop-Malick N'DIAYE - Lycée E. Galois Noisy le Grand Mme Dalila HASSANI - Collège G. Courbet Romainville Mme Cécile LACROSSE - Collège D. Maar Saint-Denis
Médecin de Santé Scolaire	En attente de nomination
Représentant le conseil départemental de Seine St Denis	Mme Agnès MULLER- Chargée de projets Référente art sport et JOP 2024
Représentant le SDJES	Mme Clémence LACOUR - Cheffe du pôle sport du SDJES
Représentant le CDOS 93	M Philippe STURM - Président
Représentants des syndicats	SNEP M. Boris LAURENT - Lycée L. Michel Bobigny SNEP M. Romain TROMPEAU - Collège E. Galois Epinay-Sur-Seine UNSA M. Antoine FONTENEAU - Collège Les Prunais Villiers-Sur-Marne
Représentants des Associations Sportives elusdesas93@gmail.com	M Aymeric LE PEZENNEC - Collège J. Jaurès Montfermeil M-Guillaume COURTAUD - Lycée L. Michel Bobigny Mme Lucie PERINELLI - Collège Langevin Wallon Rosny/Bois
	Remplaçant(e)s= Mme Aude GUERNALEC (collège J. Jaurès Montreuil), Mme Sylvie RAMSPACHER (collège J. Jaurès Montreuil), M-Vincent-DESJARDINS (collège P. Brossolette Bondy);
Représentant la FCPE 93	Mme Hélène MORENO Administratrice
Représentant la PEEP 93	Mme Anne-Sophie LAPOTRE Présidente
Représentant des élèves	Sonia RELUT - Lycée professionnel F. Bartholdi Saint-Denis Aly TRAORE - Lycée professionnel F. Bartholdi Saint-Denis Remplaçant= Théo FRUITIER Lycée A. Boulloche Livry-Gargan
Membres consultatifs	Mme Elisabeth FARINA-BERLIOZ : Inspectrice d'Académie - DAASEN M Jean-Philippe DAMIE : Directeur départemental UNSS 93 Mme Céline DELHAUTAL : Directrice départementale adjointe UNSS 93 Mme Noémie JOST : Chargée de mission UNSS 93 Mme Marion RELIER : Directrice régionale adjointe UNSS Créteil M Fabrice DEMAZEUX : Conseiller technique EPS 93 2 nd degré

Le conseil départemental de l'UNSS définit la politique départementale du sport scolaire dans le cadre des orientations régionales. Il émet des avis sur les projets et bilans financiers et d'activités. Le conseil départemental peut émettre des vœux et faire des propositions dans le domaine du sport scolaire. Il les transmet au directeur régional de l'UNSS.

Le conseil départemental est mis en place pour 4 années, les enseignants représentants les associations sportives sont élus, les représentants des élèves sont nommés parmi les membres du CAVL.

Le conseil départemental se réunit 2 fois par an.